



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Conseil du 15 décembre 2025

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Attribution par la CAO - Avenant n° 3 - Marché 24004DTIST : maîtrise d'œuvre visant à assurer les continuités cyclables sur le territoire de la CAB

PRÉSENTS :

Louis POZZO DI BORGO, Gilles BATTESTI, Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean-Jacques BIAGGINI, Jeanne CALLIER, Marie-Dominique GIAMARCHI, Didier GRASSI, Mattea LACAVE, Serge LINALE, Jean-Charles LEONARDI, Florence LOMBARDO, Thérèse LORENZI, Julien MORGANTI, Jean-Louis MILANI, Marie-Hélène PADOVANI, Martine PERFETTINI, Emmanuel PETRI-GUASCO, Bruno POLIFRONI, Philippe PERETTI, Ivana POLISINI, Gérard ROMITI, Michel ROSSI, Pierre SAVELLI, Pierre-Baptiste SIMONI

ONT DONNE POUVOIR :

Carulina COLOMBANI à Serge LINALE
Jean-Jacques PADOVANI à Marie-Hélène PADOVANI
Christine MALAFRONTÉ à Marie-Christine BERTOLUCCI
Michel SIMONPIETRI à Louis POZZO DI BORGO
Paul TIERI à Pierre SAVELLI
Christelle TIMSIT à Mattea LACAVE

ABSENTS :

Emmanuelle de GENTILI, Jean-Martin MONDOLONI, Emma MUSSIER, Leslie PELLEGRINI, Linda PIPERI, Hélène SALGE, Gilles SIMEONI, Françoise VESPERINI, Jean ZUCCARELLI, Jean-Michel SAVELLI

QUORUM : 21

Pierre Baptiste SIMONI est désigné secrétaire de séance.

OBJET : Attribution par la CAO - Avenant n° 3 - Marché 24004DTIST : maîtrise d'œuvre visant à assurer les continuités cyclables sur le territoire de la CAB

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et le Code de la commande publique ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la décision d'attribution de la Commission d'Appel d'Offres et l'avis favorable du Bureau communautaire ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

PREND ACTE (À l'unanimité)

De la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 13 octobre 2025 d'approuver l'avenant n°3, correspondant au marché n°24004DTIST ;

AUTORISE

Le Président à signer l'avenant, ci-annexé, ainsi que tous documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que les crédits sont prévus au budget principal de la Communauté d'Agglomération de Bastia, AP 3032 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

[Signature]
LOUIS POZZO DI BORGO